

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 06 JUILLET 2026

Le Lundi 06 juillet deux mille vingt-six à dix-neuf heures et trente-deux minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Daniel DOMETZ, Maire de la Mairie de Saint-Mard, en session ordinaire.

Etaient présents :

Mmes ALGABA, AZZIZI, GIBERT, HABIB, HATCHI-HILDERAL, LACROIX, LARAME, SAOUDI, RENAUDET, SALADIN, HUET
Mrs ALGABA, DAUDIER, DIAS, DJOUADI, DOMETZ, FORET, GIBERT, LAPOSTOLET, SIMONOT

Absents représentés :

Mme Laurie DUCHEINE	donne pouvoir à	Mme Brigitte HUET
Mme Habeeba MAJCHRZAK	donne pouvoir à	Mme Gladys HATCHI-HILDERAL
M. Félix NIKOU	donne pouvoir à	M. Eric SIMONOT
Mme Nadeige CASSAR	donne pouvoir à	Mme Malika AZZIZI
M. Philippe LEPROUST	donne pouvoir à	M. Jacky FORET

Absents :

M. Jean-Luc CASCARINO
M. Yann CORENTHIN
M. Jean-Pierre LE GALLOU

1 - Secrétaire de séance : Mme Virginie HABIB

La séance commence à dix-neuf heures trente-deux minutes

Monsieur le Maire : « Monsieur procède à la lecture des pouvoirs »
Monsieur le Maire demande un secrétaire de séance, Mme HABIB Virginie se propose.

2 - Monsieur Le Maire rappelle la date du dernier conseil municipal du 28/05/2026 et demande à voter celui-ci.

Mme GIBERT Marie-Cécile intervient et fait remarque qu'elle n'a pas reçu le CR du dernier conseil municipal, elle a reçu la prise de note de Sébastien DAUDIER mais n'a pas reçu le CR.

Mme ALGABA Céline indique il n'y a eu que ça comme CR.
Le CR n'a pas été formalisé.

Mme AZZIZI Malika interroge, « il n'a pas été envoyé en préfecture ? »

Mme GIBERT Marie-Cécile : ça ressemble plus à une prise de note qu'à un CR
Approbation du PV du 28/05/2026 - 1 abstention (Mme GIBERT Marie-Cécile)

Monsieur Le Maire procède à l'ouverture de la séance

Monsieur le Maire : Monsieur le Maire procède ensuite à la lecture des devis signés en rapport avec sa délégation de signature (liste en annexe) soit un montant total de 122 030.28€.

19h41 - Arrivée de M. DAUDIER Sébastien

Mme GIBERT Marie-Cécile : la cantine, les 46 000,00€, ça correspond à quoi le plus pour la cantine, c'est des tables et les chaises ?

Mme AZZIZI Malika répond : des tables, des chaises

Monsieur Le Maire : des tables, des chaises qui n'ont pas été prévus, le plus cher c'est les chaises qui représentaient 60 000.00€ qui a été négocié, il y a aussi la toute la vaisselle, les couverts. Mme Nadeige CASSAR a bien négocié pour faire baisser le prix du devis

M. José ALGABA, au lieu d'énumérer toutes les dépenses à chaque conseil, pouvons-nous avoir avant chaque conseil les dépenses et si l'on a des questions lors du conseil, on vous pose des questions, pour ne passer du temps à citer et gagner du temps, pour que ce soit optimum. Je vous fais la proposition, vous en faites ce que vous voulez.

Mme AZZIZI Malika : C'est une bonne idée

Mme ALAGA Céline : je précise que ce ne sera envoyé que la veille ou le jour même car l'on prend les devis jusqu'à temps que l'on ait le conseil.

Mme AZZIZI Malika : c'est une obligation d'énumérer comme ça

Mme ALGABA Céline : Oui car c'est pour la délégation

Mme AZZIZI Malika : Donc il sera obligé de la lire ?

Mme ALGABA Céline : Obligé, non, mais il faudra bien dire que vous avez pris connaissance ou pas

Mme AZZIZI Malika : Ce n'est pas plus mal

Mme ALGABA Céline : Oui mais c'est une obligation de transmettre

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour signer les devis à M. Le Maire

3 – Modification du tableau des Emplois, création de poste et suppression de poste

Suite au départ en retraite d'un agent, il convient de supprimer un poste d'adjoint d'animation principale, deuxième classe et de créer un poste d'adjoint d'animation

Mme AZZIZI Malika : ça veut dire quoi ?

Mme ALAGABA Céline : Claudine est partie en retraite, elle était au garde d'adjoint principale 2^{ème} classe. La personne que l'on veut prendre à sa place, elle est contractuelle en ce moment donc, on ne peut pas la nommer au même garde, puisque c'est un garde au-dessus de la base, donc soit on supprime ce poste là et on en crée un autre soit on crée le poste d'adjoint d'animation et on conserve l'autre poste, mais au cas où il y ait un jour, un animateur qui puisse avoir un avancement de grade.

Il est demandé de supprimer le poste.

Le Conseil Municipal ADOPTE la suppression du poste d'adjoint principale 2^{ème} classe.

4 – Caveau F79

Suite à la reprise du caveau F79, il faut statuer sur le tarif de ce caveau double et sur les conditions d'attribution, en effet, aucun tarif n'est prévu pour un caveau déjà construit. Lors de la reprise, il était en bon état et n'a donc pas été détruit.

M. Le Maire : Est-ce qu'on a une proposition de prix ? parce que j'ai essayé de savoir, mais il n'y a pas eu moyen.

Mme ALGABA Céline : Alors, Sandy me disait, par exemple, nous, on a fait concession 30 ans, 330 €. Dans d'autres communes, c'est aux alentours de 400 €. Après, c'est un choix.

Mme HATCHI-HILDERAL Gladys : C'est combien un simple ?

Le caveau simple est à 330€

Le caveau F79 est déjà construit (maçonné) et c'est un double (4 places).

M. ALGABA José : L'entretien ne dépend pas de la commune, l'entretien dépend de la personne

Le tarif est fixé à 660€

Mme GIBERT Marie-Cécile : il y a une condition d'attribution, je veux dire ça veut dire quoi les conditions d'attribution ?

Mme ALGABA Céline : Parce que vous mettez une condition, je ne sais pas. Est-ce que c'est forcément quelqu'un qui sera à l'instant T ? Est-ce qu'on la vend par anticipation ? Est-ce que c'est pour une famille particulière de St Mard ? Après, il peut ne pas y avoir de conditions.

Mme AZZIZI Malika : Vous privilégiez les gens de St Mard ?

Mme ALGABA Céline : Oui

Le Conseil Municipal ADOPTE le prix de 660€

5 - Droit de place des forains

Actuellement, le droit de place pour les autos est de 16 €/jour, confiserie 4 €/jour, stand de tir 4 €/jour, manège 10 €/jour, pêche à la ligne 3 €/jour & cascade machine à sous 7 €/jour.

Est-ce que l'on prévoit la gratuité des emplacements ?

Des billets sont offerts par la municipalité aux enfants de St Mard

Vote : Gardons-nous les mêmes tarifs ?

1 Vote contre (Mme HUET Brigitte)

1 Abstention (M. FORET Jacky)

6 – Jardins Familiaux

M. Le Maire : il faut revoir les tarifs voire la gratuité. A l'heure actuelle, le tarif est fixé à 1€/m, il y a des parcelles de 50m², 100m² et 500m² Dans l'ensemble, les personnes restent, cela marche relativement bien.

Sandy fera les contrats, recevoir les personnes et de faire les encaissements de suite. Gladys s'occupera de la communication sur le terrain comme cela est déjà fait. La difficulté est qu'il est compliqué de faire payer les personnes qui pour certaines ne payent pas.

La périodicité des paiements est de 1 fois /an

M. ALGABA José : Combien de terrains sont loués ? Combien il en reste à louer ? Et à date, est-ce que toutes les le monde est régularisé, pas régularisé ?

Mme HATCHI-HILDERAL Gladys : Tous les éléments, je ne les ai pas je n'avais pas et je n'étais pas prévu dans ça, je ne savais pas qu'on aurait ce sujet-là, je l'ai découvert au moment de la convocation. J'aurai tous les éléments pour septembre.

Mme HATCHI-HILDERAL demande : Comment se fait-il que je ne sois pas au courant de ce sujet à l'ordre du jour en amont ? Je ne peux pas répondre

Le Conseil Municipal **ADOpte** les tarifs déjà existants

7 – Subvention

Une visio a eu lieu avec l'ADP, l'école Jacques Prévert est éligible à l'insonorisation.

Mme GIBERT Marie-Cécile demande si c'est thermique ?

Mme AZZIZI Malika : C'est acoustique et thermique normalement mais il faut attendre le rapport de l'acousticien pour isolation extérieure + toiture et il faut que la demande soit voté au Conseil.

Le Conseil Municipal **ADOpte** la demande d'aide à l'ADEME

8 – Commissions communales

Il est nécessaire de revoir le tableau des commissions communales en y intégrant tous les conseillers municipaux

Mme GIBERT Marie-Cécile demande à prendre la parole, je voudrais faire un aparté (cf. communication en annexe)

M. Le Maire : vous avez demandé que dans la commission finances, Marie-Cécile puisse rentrer

M. ALGABA José : Oui enfin, c'est à vous de nous dire ce que vous faites ou ce que vous faites pas

M. Le maire, c'est pas à nous de vous dire

Mme AZZIZI Malika : Céline, qu'est qu'il faut faire ?

M. Le Maire : Moi, je vous passe les commissions et on voit tout d'un coup si vous voulez

Mme ALGABA Céline : Je n'ai pas été en copie des échanges de chacun donc je ne sais pas ce qui s'est dit.

Mme AZZIZI Malika : De chacun ?

M. ALGABA José : C'est important **M. Le Maire**, vous étiez copie du mail, c'était Laurie qui y était, la question, elle est simple, est-ce que vous créez des postes supplémentaires en commissions ou est-ce qu'à l'intérieur même, des personnes qui étaient déjà dans les commissions parce que, ce qui n'est pas notre souhait au départ, je préfère le dire, vous retirez des personnes et vous nous mettez à la place ? Pourquoi je pose cette question, en fait c'est complètement différent, en fait, au niveau du conseil d'Etat, le truc, il est simple, on représente 3 élus sur 27, ça fait 11%, légitimement, on a le droit d'avoir 11% des sièges en commissions municipales, voilà c'est petit mais c'est comme ça, si demain on était 4, ce serait ainsi de suite, l'idée, elle est assez simple, si des postes sont rajoutés, il y a 82 sièges au total en commissions, si on rajoute 9 sièges 82 + 9, finalement c'est pas 9 sièges qu'on a le droit mais à 10 sièges qu'on a le droit, à l'inverse si on garde le nombre de 82 aujourd'hui, ce n'est que 9 sièges dont on a droit, voilà, c'est juste ce détail qui est important parce qu'en fait est-ce qu'on crée des postes en plus ou est-ce qu'en fait, ça se substitue à d'autres postes.

Mme AZZIZI Malika : Mais en fait je n'ai pas compris, les commissions communales, il n'y a pas de nombre, non ?

M. ALGABA José : si, il y a un nombre de sièges

Mme AZZIZI Malika : Comme les commissions extérieures, tu as des titulaires et des suppléants et dans les communales aussi tu as des

M. ALGABA José : Dans les communales, tu n'as que des titulaires, tu n'as pas de suppléants

Mme AZZIZI Malika : Et donc à la commission Associations, on est 14, 15, 16 donc on peut être 17, 18 ?

Mme GIBERT Marie-Cécile : Il n'y a pas de maximum

Mme AZZIZI Malika : C'est la question que je pose

Mme ALGABA Céline : Dans le règlement, vous aviez voté un nombre minimum dans chaque commission

Mme AZZIZI Malika : Dans quel règlement ?

Mme ALGABA Céline : Dans le règlement du Conseil

Mme AZZIZI Malika : En 2020 ?

Mme ALGABA Céline : Ouais

Mme AZZIZI Malika : Je ne m'en rappelle plus, donc ça veut dire quoi ? il faut retirer des gens

Mme GIBERT Marie-Cécile : non, il y a 2 possibilités

Mme AZZIZI Malika : Excusez-moi, je n'ai pas compris

Mme GIBERT Marie-Cécile : non, en fait comme c'est une proportionnalité, là il y a combien, 83

M. ALGABA José : 82 sièges

Mme GIBERT Marie-Cécile : 82 sièges

Mme AZZIZI Malika : on a 82 sièges ?

Mme GIBERT Marie-Cécile : non mais ce n'est pas des sièges, enfin il y a 82 personnes dans les commissions, si on reste à 82, c'est-à-dire on remplace ces 9 places pour nous, par contre, si on s'ajoute, et là nous on est là pour blesser personne et sortir personne, il faut être honnête, ça nous fait un siège de plus puisque c'est proportionnel

Mme AZZIZI Malika : au lieu de 9, c'est 10 ?

Mme GIBERT Marie-Cécile : de toute façon, on est minoritaire donc ça ne change rien

M. ALGABA José : C'est juste et j'ai écrit, Laurie m'a répondu avec copie le maire, que finalement le nombre de 82 sièges mais je voulais que ce soit clair, c'est pour ça, je préfère dire les choses, j'ai pas envie de prendre les gens à défaut

Si on reste à 82, il faut retirer 9 personnes

M. Le Maire : Donc commission Finances

M. ALGABA José : Pardonnez-moi M. Le Maire, mais quelle décision vous prenez ?

Mme AZZIZI Malika : tu retires ou tu mets 10 personnes

M. ALGABA José : C'est ça la question

Mme HUET Brigitte : est-ce que l'on retire des gens des commissions ou mets 10

M. Le Maire : On garde les gens dans les commissions

M. LAPOSTOLET Maxime : donc on part sur 10 personnes

M. Le Maire : Il y a déjà des personnes dans les commissions

M. ALGABA José : Et nous, ça nous dérange absolument car on ne veut pas blesser les gens donc et si c'est ça, on a déjà réfléchi, on demandera également que Marie-Christine intègre la commission Finances

M. Le Maire : je vais vous dire ce que j'ai prévu et pour ce soir, on s'en tiendra et puis après vous verrez bien, donc je recommence :

1 siège Commission Finances, Mme GIBERT Marie-Cécile

1 siège Commission Fêtes et Cérémonies M. ALGABA José

1 siège à la restauration, Mme LACROIX Marie-Christine

2 sièges à la commission vie associative,

Mme HUET Brigitte intervient, vous proposez qui dans les 2 personnes ?

M. ALGABA José : il y avait moi dans la commission associative

Mme HUET Brigitte : Et bien il faut rajouter une personne

Mme LACROIX Marie-Christine : on a le droit de choisir nos commissions quand même

M. ALGABA José énumère toutes les commissions municipales dans l'ordre : Finances, Travaux, Culture Fêtes et Cérémonies, le Fleurissement/environnement, la Mutuelle, le CME, la Restauration Scolaire, Jeunesse/Sports/Associations

Mme LACROIX Marie-Christine : Est-ce que l'on peut me mettre à la Jeunesse

M. Le Maire : Non, il n'y a plus de place

M. ALGABA José : vous ne pouvez pas nous dire d'un côté, on crée des postes et de l'autre côté, il n'y a pas de place

M. Le Maire : j'ai dit que je crée des postes

Mme GIBERT Marie-Cécile : il en faut 9

Mme AZZIZI Malika : Il en faut 10

Mme HUET Brigitte questionne : Est-ce que l'on doit exécuter ce qu'il nous demande ou en tant que Maire, je pense que M. Le Maire est libre de proposer des postes

M. ALGABA José : Mais sache que nous irons au bout de la démarche car je t'explique juste que la vie démocratique, ça intéresse les sujets principaux de la commune, si tu nous mets au Fleurissement et que tu nous mets 9 postes au Fleurissement, ce n'est pas représentatif de la diversité démocratique de l' élu

M. LAPOSTOLET Maxime : Dans ce cas, pourquoi vous nous attaquez, la dernière fois, on vous a proposé des postes et vous les avez refusés

Mme GIBERT Marie-Cécile : Moi, ce qui m'intéresse, c'est les Finances, la Mutuelle, je n'en veux pas de la Mutuelle

Mme HUET Brigitte & M. LAPOSTOLET Maxime : Ah oui mais on vous propose des postes

Mme SOUADI Sonia : on vous a proposé les associations, vous avez refusé

M. ALGABA José : Dans l'idée on est constructif, ça ne change absolument rien, vous êtes majoritaires mais vous continuez entre guillemets, à vouloir ne pas vouloir prendre en compte, franchement si vous voulez que l'on continue à être procédurier, on va l'être et c'est vraiment dommage pour tout le monde, je vous rappelle que vous avez engagé des frais pour ça en plus, c'est dommage, soyez intelligents

M. LAPOSTOLET Maxime : Vous voulez bien de la commune mais vous nous attaquez à chaque fois au Tribunal donc à un moment faut savoir

M. ALGABA José : donc qu'est ce que l'on fait, on vous regarde, enfin à un moment donné, être élu ; c'est prendre des responsabilités sinon je ne me serai pas présenté, c'est quand même dommage

Mme GIBERT Marie-Christine : je ne comprends pas ce qui vous gêne, vous êtes majoritaires

M. LAPOSTOLET Maxime : Rien du tout

Mme GIBERT Marie-Cécile : Je ne vois pas où est le souci, on a pas non plus que des mauvaises idées, je ne vois pas où est le souci

Mme HUET Brigitte : Et bien nous, on a un souci, voilà, moi je le dit on a un souci, ça nous pose un problème, c'est pour ça que je pense que le Maire a le droit de vous proposer ce qu'il veut, on refuse pas vos propositions, simplement c'est le Maire qui tranche, c'est tout.

M. LAPOSTOLET Maxime : il n'a pas fini la liste

Il est rappelé à M. Le Maire que certaines commissions proposées ne sont pas communales mais extérieures

Mme GIBERT Marie-Cécile : on va vous faire nos propositions donc :

Finances : Mme GIBERT Marie-Cécile & Mme LACROIX Marie-Christine

Travaux : Mme GIBERT Marie-Cécile & M. ALGABA José

Cultures, fêtes & cérémonies : M. ALGABA José

Restauration Scolaire : Mme LACROIX Marie-Christine

Vie locale : M. ALGABA José

Jeunesse : Mme LACROIX Marie-Christine

Sports/associations : M. ALGABA José

Urbanisme : Mme GIBERT Marie-Cécile

M. Le Maire : Il n'y a plus de place à l'urbanisme

Mme GIBERT Marie-Cécile : Il n'y a pas de nombre maximum dans le règlement

M. ALGABA José : On souhaite que dans le Procès-verbal soit bien écrit que M. Le Maire a refusé de créer des postes en plus s'il vous plaît, c'est tout ce que je vous demande, si voulez la jouer comme ça, on va la jouer comme ça

Mme HUET Brigitte : il manque des places

M. Le Maire : Je sais qu'il manque des places

M. DAUDIER Sébastien : La loi ne fixe pas de règle mathématique unique pour répartir les sièges

M. ALGABA José : la décision du conseil d'Etat indique qu'il y a une proportionnalité

M. DAUDIER Sébastien : La jurisprudence, oui mais pas dans la loi

M. LAPOSTOLET Maxime : Le nouveau règlement intérieur n'est pas encore sorti ?

Mme SAOUDI Sonia : Non, le 22 septembre

Mme GIBERT Marie-Cécile : C'est facile de ressortir le règlement intérieur

M. ALGABA José : Je te le dis Maxime, même si le règlement intérieur, ça ne prenait pas compte, la loi est au-dessus du règlement intérieur

M. DAUDIER Sébastien : la loi ne fixe pas de méthode

M. LAPOSTOLET Maxime propose de se positionner sur les commissions :

1 poste aux Finances

1 poste à la Jeunesse

1 poste à la cantine

2 postes association

2 travaux

2 fêtes et cérémonies

1 vie locale

Mme GIBERT Marie-Cécile : Et l'urbanisme

M. LAPOSTOLET Maxime : J'ai proposé 10 sièges donc si vous les refusez, c'est votre problème

Positionnement des postes sur les commissions :

Commission Finances : Mme GIBERT Marie-Cécile

Commission Travaux : Mme GIBERT Marie-Cécile & M. ALGABA José

Commission Jeunesse : Mme LACROIX Marie-Christine

Commission Restauration : Mme LACROIX Marie-Christine

Commission Fêtes et Cérémonies : Mme GIBERT Marie-Cécile & M. ALGABA José

Commission vie locale : M. ALGABA José

Commission sports/associations : Mme GIBERT Marie-Cécile & M. ALGABA José

Le Conseil **ADOpte** la répartition des postes sur les commissions

9 – Délégations de M. Le Maire

Le contrôle de légalité a fait des observations sur la délibération des délégations accordées à M. Le Maire pour les actions en justice et le règlement des conséquences dommageables des accidents impliquant des véhicules municipaux

Un montant est proposé à 10 000€ pour que M. Le Maire ait délégation sans passer par la délibération du Conseil Municipal, au-delà, il devra y avoir délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal **ACCORDE** la délégation jusqu'à 10 000€

POINT NON MIS A L'ORDRE DU JOUR

M. Le Maire dit que l'on a à voter pour l'achat d'un camion et un fourgon électrique, ce sujet traîne et il est urgent de voter

FORD TRANSIT BENNE : 39 500€ sur 48 mois soit 922.35€/mois (prévu au budget)

FIAT ELECTRIQUE : 29 800€ sur 47 mois soit 710.33€

Valeur de Rachat : 4 470€

Il faut penser à demander des aides

M. DIAS Jorge indique que le budget était déjà prévu pour cet achat

M. Le Maire : Donnez-vous votre accord pour ajouter ce point à l'ordre du jour et l'achat de ces 2 véhicules

Le Conseil Municipal **ADOpte** de mettre ce point à l'ordre du jour et d'acheter ces 2 véhicules

Point Police Communale :

M. Le Maire rend compte des interventions de la PM au 1^{er} trimestre 26 :

La PM passe 2 à 3 fois/jour + les appels

Il y a un Compte-rendu tous les jours

Les interventions réalisées à ce jour :

265 contrôles routiers

235 sécurisations

8 fourrières

3 conduites sous l'emprise d'alcool

1 défaut de permis de conduire

1 défaut d'assurance
1 intrusion dans la cantine suite à appel
1 accident matériel
1 vol sans effraction
1 implantation de Rom
Violences réciproque entre automobiliste
1 dépôt sauvage

Verbalisations :

25 PV routes
39 PV stationnement

Les orientations pour le prochain semestre sont les zones bleues, mise en place de cartes pour les administrés qui habitent les rues en zone bleue, mettre des zones bleues un peu partout sans pénaliser les administrés, contrôle des zones bleues autour de la gare et partout dans la ville avec verbalisation.

Mme HABIB Virginie : Pourquoi ne pas mettre en place des cartes de résidents ?

M. Le Maire : on en déjà faites et on s'est fait avoir car elles étaient falsifiées, là ce serait un système de carte à coller sur le pare-brise.

Mme GIBERT Marie Cécile : Pour chaque personne d'un même foyer ; ils auront tous une carte de résident ou un par maison ?

M. Le Maire : Cela reste à décider.

Questions diverses :

Point canicule et des dispositions mises en place

M. FORET Jacky fait lecture d'une réponse

La municipalité accompagne les personnes fragiles et âgées depuis des années, avec le portage d'eau, appels téléphoniques auprès des personnes qui se sont fait connaître auprès de la mairie.

Il reste le souci des écoles où il fait chaud dans les classes, un travail est en cours pour trouver des solutions durables dans le temps. Avec les fortes chaleurs de ces dernières semaines, la municipalité a investi dans des climatiseurs pour les écoles et comme on ne les range pas, on s'est fait voler un climatiseur à l'école.

La séance est levée à 21h11

M. Le Maire

La secrétaire de Séance

ANNEXE :

Communication Mme GIBERT Marie-Cecile

Je souhaite faire un aparté sur les commissions.

Le 31 mars, s'est tenue la réunion lors de laquelle les commissions ont été formées.

Aucune de nos requêtes n'a été retenue sauf la présence de Marie-Christine au sein de la commission cantine.

Lors de la réunion du 27 avril, la commission du CCAS a été reprise car M le Maire avait été oublié et il y avait eu une erreur dans les représentants, mais elle n'a pas été votée dans le cadre du formalisme.

Le 28 mai, cette commission a été reprise et votée selon le formalisme, suite à notre demande.

Les délégués au syndicat intercommunal du collège ont également été revotés, M le Maire qui souhaitait briguer une nouvelle présidence à ce syndicat n'avait pas été nommé en tant que délégué, un autre oubli, d'ailleurs étrange.

Les délégués au sdesm ont également dû être revotés car il y avait également une erreur dans le nombre des délégués.

Et, pour finir, vous avez dû nous réintégrer, conformément à la loi, et suite à une requête que nous avons déposée en préfecture à la commission d'appel d'offre.

Ce soir, nous reprenons l'intégralité des commissions, également suite à notre requête auprès du Tribunal administratif.

Je comprends parfaitement que vous nous trouviez exaspérants; mais nous ne souhaitons que faire appliquer la loi en ce qui concerne l'opposition. Si elle n'avait pas été bafouée dès le début, nous n'en serions pas encore à cette étape, 3 mois et demi après les élections.

Je tiens à vous faire savoir qu'à l'occasion de cette requête, le maire a pris conseil auprès d'un cabinet d'avocats.

Une gestion de conseil municipal ne se fait ni à l'affect, ni « au doigt mouillé ». Si les dossiers avaient bien étudiés dès le départ, il n'y aurait pas cet argent public dépensé à tort.

Merci !